

## MAIRIE DE CHOLET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

SEANCE DU 9 FÉVRIER 2026

---

#### Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire

Monsieur Laurent JUTARD : Maire-Délégué

Monsieur Frédéric PAVAGEAU : Premier Adjoint

Monsieur Patrice BRAULT, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Florent BARRÉ, Monsieur François DEBREUIL, Madame Elisabeth HAQUET, Madame Sylvie DORBEAU, Monsieur Michel VIAULT, Madame Charline ABELLARD-COLINEAU, Madame Patricia HERVOUET : Adjoints

Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Antoine RAMEH, Monsieur Patrick PELLOQUET, Monsieur Chaysavanh PRAVORAXAY, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Bruno VIEVILLE, Madame Maya JARADE, Monsieur Ammar HADJI, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Nathalie GODET, Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Frédéric GRAVELEAU, Monsieur Aurélien DURAND, Monsieur Rémi BARBÉ, Madame Muriel COURTAY, Monsieur Franck LOISEAU, Madame Sylvie TOLASSY, Monsieur Kai-Ulrich HARTWICH, Madame Carole BOSSARD-GAUTIER, Monsieur François-Michel SOULARD, Madame Marie DUBREUIL, Monsieur Michel CHAMPION, Monsieur John DAVIS, Madame Valérie MAUDET : Conseillers Municipaux

#### Sont absents :

Monsieur Jean-Michel DEBARRE, Monsieur Franck CHARRUAU, Madame Martine GUERRY.

#### Ont donné procuration :

Madame Annick JEANNETEAU à Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Simone POUPARD à Monsieur Olivier BAGUENARD.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Frédéric PAVAGEAU comme secrétaire de séance.

## N° 2.6 - DENOMINATION DE VOIES ET PLACES - SITE DE L'HIPPODROME ET AMENAGEMENT PAYSAGER RUE GUSTAVE FLAUBERT

Suite à la demande d'une riveraine de l'hippodrome de Cholet, il est prévu de procéder au numérotage régulier des habitations environnantes. Afin d'envisager l'attribution d'adresses normalisées et ainsi de faciliter le quotidien des riverains, il convient de réaliser au préalable la dénomination des voies suivantes :

1 - Voie permettant l'accès à l'hippodrome depuis le carrefour avec la RD 752 par une allée bordée d'arbres jusqu'aux installations propres aux courses,

2 - Voie desservant, plus au sud de l'hippodrome, plusieurs habitations (voir plan joint).

Par ailleurs, le réaménagement des cours des écoles Brontë a donné lieu à l'aménagement d'un espace végétalisé de plus de 1 000 m<sup>2</sup> qui fait écho au boisement situé en contre-bas de la rue Gustave Flaubert. Cet endroit équipé de tables de pique-nique et de bancs se veut un lieu de rencontre, qu'il conviendrait d'identifier spécifiquement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de dénommer les voies et lieu matérialisés sur les plans joints, comme suit :

1 - La voie d'accès aux installations de l'hippodrome (en bleu sur le plan) : allée des Jockeys (Cholet),

2 - La voie desservant plusieurs habitations (en rouge sur le plan) : chemin des Paddocks (Cholet),

3 - L'aménagement paysager situé rue Gustave Flaubert : square Brontë (Cholet).

-----

Le Conseil Municipal de la Ville de Cholet,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation, situés sur la commune de Cholet et sa commune associée du Puy-Saint-Bonnet,

Vu l'avis favorable de la commission développement, en date du 4 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

### DECIDE

Article unique - d'attribuer les noms suivants aux voies et aménagement selon les plans joints :

1 - La voie d'accès aux installations de l'hippodrome (en bleu sur le plan) : allée des Jockeys (Cholet),

2 - La voie, plus au sud de l'hippodrome, desservant plusieurs habitations (en rouge sur le plan) : chemin des Paddocks (Cholet),

3 - L'aménagement paysager situé rue Gustave Flaubert : square Brontë (Cholet).

Délibération publiée le 11/02/2026 sur le site internet de la collectivité, en exécution des dispositions des articles L. 2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales.



Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Frédéric PAVAGEAU  
Date de signature : 10/02/2026  
Qualité : Adjoint

Frédéric PAVAGEAU  
Secrétaire de séance

Transmis à la Sous-  
Préfecture de Cholet

Le 11 févr. 2026

VILLE DE CHOLET

Signé électroniquement par : Gilles BOURDOULEIX  
Date de signature : 10/02/2026  
Qualité : Maire

Gilles BOURDOULEIX  
Maire de Cholet  
Président de Cholet  
Agglomération  
Député honoraire